

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

L'An deux mille dix-neuf, le treize décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Etaient présents : Pascal MÉHEUT, Francine THIERY, Frédéric LEBON, Gilles COLMANT, Chantal BERGANDY, Olivier LUTHIER, Frédéric GRANDSEIGNE, Virginie GUESDON, Charles GARNIER, Jean-Paul GARNIER.

Absents excusés : Marie-Hélène RABELLE donne pouvoir à Chantal BERGANDY, Jean-Michel SAVARD donne pouvoir à Pascal MÉHEUT, Nicolas TRIPET donne pouvoir à Frédéric GRANDSEIGNE, Sylvie GAYET donne pouvoir à Olivier LUTHIER.

Absente : Nathalie MORONVAL.

Jean-Paul GARNIER est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 est adopté à la majorité des membres présents.

La famille BOUCHER a fait part d'un courrier de remerciement adressé à l'ensemble de la municipalité et des habitants de May pour leur soutien et leurs marques de sympathie.

1) PRESENTATION DU PROJET DE METHANISATION A MAY EN MULTIEN PAR LE BUREAU D'ETUDES ARTAIM.

Le bureau d'études ARTAIM présente le projet de méthanisation sur la commune de May en Multien, par 5 agriculteurs.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis sur le projet d'implantation d'un site de méthanisation sur un terrain agricole à la sortie de la commune de May en Multien.

Les membres du conseil municipal sont favorables au projet à la majorité des membres présents.

2) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF C1.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du départ en retraite en fin d'année de Madame Marie-Christine VERDUN et qu'il est donc nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif C1 permanent à temps non complet, à raison de 12 heures hebdomadaires, en vue de son remplacement. Il précise que les missions qui incomberont à cet emploi ne sont pas encore définies.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE C1.

Monsieur le Maire annonce au conseil le départ à la retraite de Monsieur Bernard TAVIAN au 1^{er} mars 2019 et qu'il y a lieu de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique C1 en vue de son remplacement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

LE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

4) CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du remplacement de l'Adjoint Technique, il est également nécessaire de créer un emploi non permanent à temps incomplet pour accroissement saisonnier d'activité des espaces verts (tontes,...).

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

5) DEPENSES AUTORISEES AU COMPTE 6232 - FETES ET CEREMONIES.

Monsieur le Maire fait part de la demande du Trésor Public de Meaux qui souhaite que les communes prennent une délibération de principe précisant les catégories de dépenses à imputer à l'article 6232 - Fêtes et cérémonies.

Monsieur le Maire propose donc au membres du conseil d'imputer à cet article les dépenses suivantes :

- Vœux du Maire : traiteur, boissons, galettes, fleuriste,
- Commémorations : fleuriste, buffet,
- Fête Nationale du 14 juillet : feu d'artifice, lampions,
- Cérémonies : livre de mariage, fleuriste,
- Fête patronale : traiteur, boissons, tickets de manège pour enfants,
- Médaille du travail : médaille, fleuriste,
- Repas des Anciens : traiteur, boissons, animation, colis de Noël,
- Festivités de fin d'année : décorations de Noël, sapins, spectacle pour le Noël des enfants, jouets et cartes cadeaux de Noël des enfants, colis ou cartes cadeaux de Noël du personnel communal, papier cadeaux
- Décès : fleuriste,
- Autres : évènement à caractère exceptionnel.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

6) AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LE PERISCOLAIRE 2019-2022.

Francine THIERY annonce au conseil que le marché relatif à la gestion et l'animation des activités périscolaires avec Léo Lagrange arrive à son terme en juillet 2019. Il y a donc lieu de lancer un nouvel appel d'offres de marché à procédure adaptée, pour prise d'effet au 2 septembre 2019.

Elle précise qu'il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable deux fois, soit pour la période de septembre 2019 à juillet 2022.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de l'autoriser à lancer un appel d'offres pour la gestion et l'animation des activités périscolaire pour la période 2019-2022.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

7) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BATIMENT ET D'ESPACES COMMUNAUX DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR LA PERIODE 2018-2022.

Francine THIERY informe au conseil que dans le cadre des accueils de loisirs communautaires pendant le mois de juillet, la commune de May en Multien met à disposition du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Ourcq (CIAS) des bâtiments et des espaces communaux. A ce titre, une convention s'applique à compter du 3 septembre 2018 au 31 août 2022.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de bâtiment et d'espaces communaux à May en Multien avec le CIAS du Pays de l'Ourcq.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

8) RETROCESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAY EN MULTIEN.

Frédéric LEBON évoque au conseil qu'une parcelle, rue de Bluteau, a été divisée en 3 parcelles par le propriétaire, dont une (n°2756) qui se situe sur la voie publique (trottoir). En l'état, ce terrain ne respecte pas l'article AU3 du plan local d'urbanisme de la commune de May en Multien, approuvé le 1^{er} février 2018.

De ce fait, pour se conformer à la réglementation et faciliter l'accès à la voie publique des futurs propriétaires des parcelles, il est nécessaire de rétrocéder à la commune la dite parcelle.

Monsieur le Maire, après débat, propose aux membres du conseil de soumettre au propriétaire l'acquisition de la parcelle n°2756 au prorata de la surface totale initiale selon la facture du géomètre expert dans la limite de 3 euros du mètre carré maximum. Les frais d'acte restant à la charge du propriétaire.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS**

9) PLU : MODIFICATION DU REGLEMENT LIE AU PROJET DU MOULIN DE MAY.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'écuries au Moulin de May. Pour se faire, il faut réouvrir le Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté le 1^{er} février 2018 et modifier uniquement le zonage de la parcelle concerné par ce projet.

Il précise que cette modification nécessite une nouvelle enquête publique et 4 annonces légales, pour un coût de 2 000 euros environ.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Suite à la demande de l'équipe enseignante et de leurs besoins, Monsieur le Maire dit qu'il va s'orienter vers l'achat de tablettes numériques pour l'école.

➤ Monsieur PATRON renouvelle sa demande de dépôt de terre sur une carrière située au hameau de Vernelle. Le conseil municipal est favorable à la requête et souhaite également soumettre la réfection de deux parties d'enrobés.

➤ Monsieur et Madame GNOS remercient la commune pour les interventions effectuées à Marnoue les Moines lors des derniers épisodes neigeux.

➤ L'association La Présence soumet une demande d'autorisation pour la mise en place de piliers de soutien sur un mur mitoyen avec la commune, qui nécessite un renforcement afin d'assurer sa pérennité. Le conseil municipal est favorable à cette requête.

➤ Un projet de division de parcelle à la maison du Presbytère est en réflexion, en vue d'une éventuelle vente de terrain.

➤ Pour la "Rando des 3 Châteaux" qui a lieu le dimanche 14 avril 2019, Monsieur le Maire souhaite ouvrir les portes de l'église ainsi que l'accès à la tour. Toutes les informations relatives à la Rando sont disponibles sur facebook.

➤ Les commissions de travaux et de finances se tiendront le 21 mars 2019.

➤ Monsieur le Maire remercie Monsieur LE MAURE pour son don de livre à la commune sur la Première Guerre Mondiale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h17.

Le secrétaire de séance
Jean-Paul GARNIER



Le Maire
Pascal MEHEUT

